

Voici les critères de sélection et d'admissibilité de ce mandat

1. Critères de sélection

Le choix de l'Entrepreneur se fera uniquement **selon le plus bas montant forfaitaire** de la soumission. Cependant, au préalable, le soumissionnaire devra avoir obligatoirement démontré qu'elle rencontre tous les critères d'admissibilité.

2. Critères d'admissibilité

2.1 L'Entrepreneur doit avoir une licence RBQ valide ;

2.2 Les travaux doivent être réalisés sous la supervision et la responsabilité d'un seul entrepreneur ayant les qualifications et l'expérience pour assurer un travail de qualité. Le responsable de projet sur le terrain devra avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine d'érection de tour, et les employés sur place devront avoir suivi une formation de travail en hauteur (monteur de tour);

2.3 Le soumissionnaire devra obligatoirement fournir avec sa soumission les preuves qu'il a répondues à tous les critères cités dans le présent article, **SANS QUOI, LA SOUMISSION POURRAIT ÊTRE REJETÉE.**